



B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 34 RUE DU MAQUIS SURCOUF

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

VU la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,
VU l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,
VU le Code de la route,
VU l'article 610-5 du code pénal,
VU la demande écrite de Monsieur CHAUMET Yoann, entreprise GROUPE LECARRE, pour le compte de Monsieur MARAIS en date du 03 octobre 2025 pour des travaux toiture sis 34 rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux cités ci-dessus,

ARRÊTE

Article 1 : L'entreprise GROUPE LECARRE représenté par Monsieur CHAUMET est autorisée à occuper le domaine public sis 34 rue du Maquis Surcouf à Pont-Audemer, le mercredi 08 octobre 2025, pour la journée afin de stationner un camion nacelle pour réaliser les travaux ci-dessus.

Article 2 : L'entreprise GROUPE LECARRE représenté par Monsieur CHAUMET devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons et des automobilistes sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront relevées selon la réglementation en vigueur.

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, l'entreprise GROUPE LECARRE, représenté par Monsieur CHAUMET sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 5 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.

Fait à Pont-Audemer, le 8 octobre 2025

Pour le Maire et par délégation, le Maire délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS

